

Il serait difficile de définir les premiers essais de colonisation des Français en Amérique. Le manque d'expérience et de connaissances des pays nouveaux ouvrait, au début, la porte au hasard. Le vague plane aussi sur l'objet de ces entreprises lointaines. Les premières chartes octroyées aux gouverneurs et aux compagnies de la Nouvelle-France portent bien à la vérité que : " Sa Majesté ayant de tout " temps recherché avec zèle les moyens de pousser dans les " pays inconnus, la gloire de Dieu, avec le nom chrétien, fin " première et principale de l'établissement de la colonie de " la Nouvelle-France . . ." mais Richelieu et surtout ses successeurs poursuivaient un but qui comportait autant l'agrandissement de la France que les avantages de la religion. On vit d'abord les Français s'établir non loin de l'Atlantique, à Port Royal, puis ensuite pénétrer dans l'intérieur jusqu'au delà des grands lacs après avoir jeté les bases de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, puis tourner vers le sud, en suivant les traces de Lasalle, de Marquette et de Joliette, marquant leur dessein de faire du Mississipi la grande voie de communication de ce côté, comme le Saint-Laurent l'est vers l'est. Avec le temps, le plan de colonisation se dessine plus nettement. En 1717, Bienville fonde la Nouvelle-Orléans, qui sera à la région méridionale, ce que Québec est à la colonie du nord.

Dès la seconde moitié du dix-huitième siècle apparaît clairement la conception gigantesque d'un empire français fortement établi sur les bords de l'Atlantique, avec Louisbourg comme boulevard, servant de refuge à la flotte française, chargée de monter la garde dans le golfe Saint-Laurent, pendant que Québec étendra son ombre protectrice sur l'intérieur du pays. Les établissements français se prolongeront vers l'ouest, à portée les uns des autres, jusqu'à ce qu'ils tournent vers le sud pour aller au devant des Louisianais qui rencontreront à mi-chemin leurs frères du Canada. Le fort Duquesne marque la dernière étape importante où pénétrèrent les ordres de Québec, tandis que le dra-